



MAIRIE DE SAINT ZACHARIE

CONDITIONS GENERALES SALON ZEN'ZACHARIE

18 MAI 2025

Réception en mairie du 17 MARS au 30 AVRIL 2025

Le Salon **Zen'Zacharie** situé à la Maison du Peuple au Square Reda Caire, vous donne l'occasion de faire connaître votre activité et/ou vos réalisations.

L'organisation du salon se fera sur 3 espaces :

- conférences (20 min)
- thérapeutes (soins)
- exposants et vente

Chaque exposant devra avoir le matériel nécessaire au montage de son stand (pas d'accrochage sur les murs de la salle) et être légalement déclaré pour son activité. Possibilité de louer une table d'environ 2 m.

Prévoir une décoration agréable et dans le thème, si vous envisagez de diffuser de la musique, il vous appartient d'être en règle avec la SACEM et de ne pas déranger les autres participants.

La mairie ne sera en aucun cas responsable des vols, détériorations ou destructions survenus pendant le salon (installation et exposition), les produits et matériels seront exposés aux risques de l'exposant exclusivement contre l'auteur du sinistre.

Tout manquement aux présentes conditions générales entraînera l'exclusion immédiate de l'exposant.

Fait à Le

Nom - Prénom :

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Pour plus de renseignements contacter Christine DELLAVALLE au 06 01 81 91 75.



REGLEMENT SALON ZEN'ZACHARIE 18 MAI 2025

Article 1 : Le salon **Zen'Zacharie** est organisé par la Mairie de Saint-Zacharie. Les dossiers seront réceptionnés et classés par ordre d'inscription en Mairie, par Céline CHAUDIER (secrétaire) qui vous enverra une confirmation par mail.

Article 2 : Il se tiendra à la Maison du Peuple de St Zacharie, Square Reda Caire, le 18/05/2025 de 10h à 18h. **(Réception des participants à partir de 8h30)**

Aucune mise en place avant 8h30 sur les lieux d'exposition

Article 3 : Droit de participation 1.30 € le mètre linéaire de stand à régler le jour même à la **Police Municipale** par chèque à l'ordre de "**Régie recette droit de place**". Le dimanche matin, des exposants non-inscrits pourront participer à la manifestation, sous réserve de places disponibles et de paiements immédiats par chèque.

Article 4 : Les emplacements seront attribués par les organisateurs selon l'ordre d'inscription (**Christine D., Emilie B., Marlène A., Serge P. et Christophe D.**) **à partir de 8h30**. Tout exposant qui s'installerait avant l'heure sans autorisation préalable, s'expose à une expulsion.

Article 5 : Les emplacements non occupés à 9h00 seront considérés comme libres et seront attribués aux personnes en attente de place. La totalité du montant de leur réservation reste acquis à la Mairie.

Article 6 : Les participants absents le jour du salon perdent les droits d'inscriptions.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-participation

Article 7 : Les participants doivent avoir leur propre assurance, couvrant les risques de détérioration, de perte, de vol, ainsi que tout risque corporel occasionné à autrui ou sur sa propre personne.

Article 8 : Les participants doivent apporter leur matériel d'exposition et respecter scrupuleusement le métrage attribué lors de l'inscription.

Article 9 : En aucun cas les véhicules ne pourront stationner dans la cour de la Maison du Peuple

Sous peine de verbalisation par la police municipale

Article 10 : Les exposants s'engagent à respecter la réglementation en vigueur concernant les prix et la qualité des produits (affiche et information).

Article 11 : Si un exposant envisage de diffuser de la musique sur son stand, il lui appartiendra d'être en règle avec la SACEM et de ne pas déranger les autres participants.

Article 12 : **Le participant est tenu de laisser à la fin de l'exposition, son emplacement aussi propre et dans l'état où il l'a trouvé à son arrivée.**

Article 13 : Tout participant accepte sans réserve le présent règlement, ainsi que toutes les décisions prises par la Municipalité et la Police municipale.

Article 14 : En cas d'intempéries, seuls les organisateurs seront en mesure d'annuler la manifestation. Le règlement sera alors restitué aux exposants.



FICHE D'INSCRIPTION - SALON ZEN 2025

Nom : Prénom :

Adresse :

Commune :

Tél :

E-mail :

Profession :

Nombre de personnes présentes sur le stand :

Types de produits exposés :

<u>Les places sont limitées et attribuées par ordre d'inscription.</u> Merci de choisir uniquement le nombre de mètres linéaires nécessaires (2, 3, 4 ou 6 ml) pour que chacun puisse en profiter.	1.30 € x par le nb de ml payable à la Police Municipale le jour même, par chèque.
Je règle la totalité de ma location d'emplacement par chèque, à l'ordre " Régie recette droit de place "	TOTAL
Nb de table(s) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	5.00 € x =
Grilles <u>2 grilles maximum par stand</u> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	4€
Pour les tables et les grilles Je règle la totalité de ma location par chèque, à l'ordre de la " Régie produits divers communaux Saint-Zacharie "	TOTAL

Possibilité de restauration sur place.

Mairie de St Zacharie - Céline CHAUDIER Bureau des adjoints : 04.42.32.63.60

1 cours Louis Blanc - 83640 St Zacharie

Renseignements : Christine DELLAVALLE au 06 01 81 91 75



Je souhaite faire une conférence.

Son titre :

Description en quelques lignes du sujet présenté :

.....

.....

.....

Documents à envoyer à la Mairie à l'attention de Céline CHAUDIER (secrétaire) :

- Conditions générales et règlement signés
- Fiche d'inscription
- Attestation d'assurance
- Si professionnel : K-Bis ou inscription auto-entrepreneur/association de moins de 3 mois
- Copie de la carte d'identité
- Chèque à l'ordre de "Régie recette droit de place", pour l'emplacement
- Chèque à l'ordre de "Régie produits divers communaux Saint-Zacharie", si location de table et grilles

Mairie de St Zacharie - Céline CHAUDIER Bureau des adjoints : 04.42.32.63.60

1 cours Louis Blanc - 83640 St Zacharie

Renseignements : Christine DELLAVALLE au 06 01 81 91 75.